

JANVIER

FÉVRIER

MARS

2014



# L'écoute GRETZOISE

Trimestriel d'informations de la ville de Gretz-Armainvilliers - N°99



**GRETZ  
EN HAUT DÉBIT**

**Ne ratez plus l'essentiel de vos journées !**

**OFFRE DÉCOUVERTE** vernilux 4D

**50€ TTC de remise** sur la monture pour l'achat de 2 verres de la famille Varilux® 4D

Michel Jullion, opticien expert eyecode pour le verre **Varilux 4D**



Partenaire de vos mutuelles santé  
 Michel Jullion, à votre service depuis 35 ans dans le canton  
 28, rue de Paris - 77220 Gretz-Armainvilliers  
 Tél. : 01 64 25 35 68 - Fax : 01 64 07 08 71

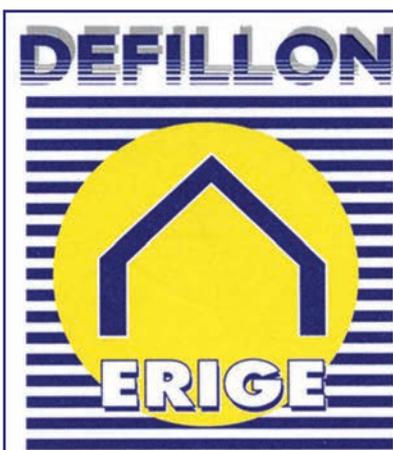
**CRÉEZ VOTRE 2<sup>ème</sup> PAIRE**  
 à partir de 1€ de plus!

**1600 combinaisons possibles**

en solaire à partir de 20€ de plus

**UN CHOIX ILLIMITÉ**

conditions en magasin



# NOUS CONSTRUISONS VOTRE AVENIR

## ENTREPRISE GENERALE DE CONSTRUCTION

26-28, avenue Eiffel - ZAC Eiffel  
 77220 GRETZ ARMAINVILLIERS  
 Tél. : 01 64 42 58 58 - Fax : 01 64 42 58 59



**ROUBEYRIE Daniel s.a.r.l.**  
 77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS **Tél. : 01 64 07 95 57**  
**Port. : 06 25 40 82 75**

[www.roubeyriesarl.fr](http://www.roubeyriesarl.fr)

**PLOMBERIE - CHAUFFAGE - VMC**  
**ÉNERGIES RENOUVELABLES**  
**CHAUDIÈRES À CONDENSATION**

*Depuis plus de 25 ans à votre service...*








# Réservez votre espace publicitaire dans le magazine DE GRETZ-ARMAINVILLIERS

Conseil Marketing Publicité

Cynthia de Almeida  
 06 69 51 36 55

# SOMMAIRE

Pages 4 à 8

**ACTUALITÉS**

Page 9

**INFOS PRATIQUES**

Page 10

**EN BREF**

Page 11

**CADRE DE VIE**

Pages 12 et 13

**DOSSIER**

Pages 14 à 20

**RÉTROSPECTIVE**

Page 21

**ZOOM**

Page 22

**ÉTAT CIVIL**



## ÉDITO

Mes chers concitoyens,

Depuis la rénovation du Lycée polyvalent Clément Ader de Tournan, achevée en avril 2011, celui-ci a ouvert de nouvelles classes d'enseignement général et technologique, parallèlement aux sections d'enseignement professionnel. La nouvelle attractivité de cet établissement et la possibilité offerte aux Gretzois de pouvoir choisir librement entre le Lycée Charles le Chauve de Roissy-en-Brie et le Lycée Clément Ader de Tournan-en-Brie (double sectorisation) ont été fortement appréciées.

Alertés par la probable remise en cause de cette double sectorisation, au profit d'une affectation unique au lycée de Roissy-en-Brie, nous avons pris contact avec l'Inspection académique dès le 18 décembre dernier.

A la suite de cette demande, nous avons obtenu un rendez-vous avec Monsieur SIEYE, Inspecteur d'académie adjoint. A cette occasion, nous avons eu confirmation que les services académiques envisageaient l'abandon de cette double sectorisation pour la rentrée prochaine.

Nous avons manifesté notre mécontentement sur ce revirement, et nous avons argumenté sur l'historique du bassin reliant Gretz au lycée de Tournan, sur le fait qu'un lycée flambant neuf et non surchargé, soit à disposition des élèves et aux portes de notre ville, ainsi que sur les efforts financiers faits par la commune pour fournir aux lycéens, dans le cadre du SMAVOM, des équipements sportifs de qualité.

Monsieur l'Inspecteur d'académie a été sensible à notre argumentation. Nous avons reçu l'appui des élus du SMAVOM, du Député de la circonscription et des associations de parents d'élèves FCPE, PAGES et API, qui ont fait signer une pétition auprès des parents d'élèves du secondaire et du primaire, rendant par le nombre important de signatures, un fort impact communal. Nous les remercions de leur participation et de leur mobilisation.

L'Inspection académique a donc décidé de confirmer le maintien de la double sectorisation pour nos lycéens. Une réunion avec le Rectorat et les services du Conseil Régional est prévue dans les mois prochains, afin d'obtenir pour la rentrée de septembre 2015 les moyens nécessaires pour accueillir les élèves de Gretz prioritairement sur le lycée Clément Ader de Tournan.

Chacun le sait, les 23 et 30 mars, il y aura les élections municipales. Vous allez confier l'avenir de la commune à une équipe qui administrera notre ville pour les 6 prochaines années et vous déterminerez aussi les représentants de la commune au Conseil Communautaire des « Portes Briardes, entre villes et forêts ». Chaque concitoyen se déterminera en son âme et conscience.

En attendant, permettez-moi de vous adresser une bonne et heureuse année 2014.

Bien amicalement

**Jean-Paul GARCIA**  
**Maire de Gretz-Armainvilliers**

Trimestriel d'informations de la ville de Gretz-Armainvilliers

Directeur de la publication : Jean-Paul Garcia

Rédacteur en chef : Isabelle Lenoir

Tirage : 3 800 exemplaires

Dépôt légal : à parution

Impression : **ACI**

100, rue Cossonneau

BP 84 - 93330 Neuilly-sur-Marne

Tél. : 01 43 08 63 63

Édition, réalisation, publicités :

CMP - 56, Boulevard de Courcerin

Croissy-Beaubourg

77435 Marne-la-Vallée cedex 2

Tél. : 01 64 62 26 00

Nous adressons tous nos remerciements à ceux qui, par leur annonce publicitaire (commerçants, sociétés, industriels) ont souscrit à la parution de cette édition.

Imprimé sur papier PEFC écologique.



## Conseil municipal

# PRINCIPALES DÉCISIONS

### DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA MAISON DES JEUNES

En vue de la création d'une Maison des Jeunes, la commune a engagé les démarches nécessaires à la demande de subventions auprès de la Caisse d'allocations familiales (CAF) et d'autres partenaires institutionnels.

### CRÉATION D'UN COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA VIDÉOPROTECTION URBAINE

Comme annoncé dans l'Ecoute gretzoise n°98 (p. 6 et 7), le conseil municipal a décidé la création d'un comité d'éthique présidé par Monsieur le Maire, Jean-Paul Garcia, et composé de deux membres de la liste majoritaire au conseil municipal, d'un membre de la liste d'opposition au conseil municipal, du procureur de la République ou de son représentant, de la commissaire de la police nationale de Pontault-Combault ou de son représentant. Les conseillers municipaux qui siègeront dans ce comité sont Messieurs Gérard Choulet, 1<sup>er</sup> adjoint au maire délégué à la sécurité et à la prévention, Patrick Giovannoni, conseiller municipal délégué à l'urbanisme et Yves Terrenoire, élu de l'opposition.

## Compte-rendu de la séance du 25 novembre 2013

### I - Procès verbal de la séance du conseil municipal du 25 juin 2013

Le Conseil municipal a **adopté**, par 22 votes pour et 3 abstentions, le procès verbal du Conseil municipal du 25 juin 2013.

### II - Compte-rendu des décisions du Maire

En vertu des dispositions de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal a **pris acte** des décisions du Maire.

### III - Syndicat mixte pour l'aménagement et l'entretien de la Marsange - Rapport d'activités 2012

Le Conseil municipal a **pris acte** du rapport d'activités annuel 2012 du syndicat mixte pour l'aménagement de la Marsange.

### IV - Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des eaux usées (SICTEU)

Le Conseil municipal a **pris acte** du rapport d'activités annuel 2012 du syndicat intercommunal de collecte et de traitement des eaux usées (SICTEU).

### V - Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région de Tournan-en-Brie (SIAEP)

Le Conseil municipal a **pris acte** du rapport d'activités annuel 2012 du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région de Tournan-en-Brie (SIAEP).

### VI - SYAGE : Contrat de bassin de l'Yerres amont et de ses affluents pour la période 2014 – 2018 - Délibération n°49.2013

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a **approuvé** le Contrat de bassin de l'Yerres Amont et de ses affluents pour la période 2014-2018 et a **autorisé** le Maire à signer ce contrat.

### VII - SYAGE : Adhésion commune de Beauvoir et modification des statuts du syndicat – Délibération n° 50.2013

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a **approuvé** l'adhésion de la commune de BEAUVOIR à la compétence « mise en œuvre du SAGE de l'Yerres » du SYAGE et a **approuvé**, la modification des articles 2.1 et 6.3 des statuts du SYAGE telle que suit :

- pourront adhérer à la compétence Mise en œuvre du SAGE de l'Yerres « l'ensemble des collectivités situées pour tout ou partie dans le périmètre du SAGE ... » (art.2.1) ;
- ne seront pris en compte, dans le calcul de la contribution Mise en Œuvre du SAGE de l'Yerres due par les groupements de collectivités territoriales, que les habitants des communes situées dans le périmètre du SAGE de l'Yerres, qui ont transféré audit groupement une des compétences visées à l'art.2 des Statuts (art.6.3).

### VIII - Communauté de communes « Les Portes briardes, entre villes et forêts » - Bilan d'activités 2012

Le Conseil municipal a **pris acte** du rapport d'activités annuel 2012 de la Communauté de communes « Les Portes briardes, entre villes et forêts ».

### IX - Tarifs et modalités de mise à disposition des conteneurs ordures ménagères - Délibération n° 51.2013

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a **décidé** de poursuivre la mise à disposition de conteneurs à titre gratuit en cas de première dotation (constructions neuves) dans les conditions suivantes :

Composition du foyer	Type de conteneur
Habitat individuel : foyer de 1 à 4 personnes	120 litres
Habitat individuel : foyer de 4 personnes et plus	240 litres
Habitat collectif : un conteneur pour 3 logements	340 / 360 litres

a **décidé** de poursuivre à titre gracieux l'entretien des conteneurs fournis par la ville en ce qui concerne le remplacement ou la réparation des couvercles et des roues, à l'exclusion de tout autre intervention, a **décidé** de faire bénéficier les Gretzois qui le souhaiteraient des conditions financières obtenues par la commune pour l'achat de ces équipements et a **fixé** les tarifs suivants :

Type de conteneur	Tarifs
120 litres	39,91 euros
240 litres	65,57 euros
340 / 360 litres	97,09 euros

### X - Personnel communal :

#### Régime indemnitaire filière sanitaire et sociale - Délibération n°52.2013

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a **décidé** d'abroger les délibérations des 19 novembre 1994 (relative au régime indemnitaire de la filière sanitaire et sociale), 20 novembre 1999 (relative au régime indemnitaire de la filière sanitaire et sociale), 23 juin 2005 (relative au régime indemnitaire de la filière sanitaire et sociale pour le cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture) et 23 avril 2008 ( relatives à l'IFRTSTS des conseillers, des éducateurs de jeunes enfants, des assistants socio-éducatifs et à la prime de service des éducateurs de jeunes enfants, infirmiers et auxiliaires de puériculture), a **décidé** de fixer comme suit le régime indemnitaire de la filière sanitaire et sociale et plus particulièrement des agents titulaires et stagiaires relevant des cadres d'emplois d'éducateur de jeunes enfants et d'auxiliaire de puériculture :

**Éducateur principal de jeunes enfants :** Indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires (IFRTS) au coefficient 5 (montant annuel de référence au 1<sup>er</sup> janvier 2002 : 1050 euros annuels) -

**Éducateur de jeunes enfants :** Indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires (IFRTS) au coefficient 5 (montant annuel de référence au 1<sup>er</sup> janvier 2002 : 950 euros annuels) -

**Auxiliaire de puériculture :** Prime forfaitaire mensuelle des auxiliaires de soins ou de puériculture, Prime spéciale de sujétions des auxiliaires de puériculture ou de soins, Indemnité de sujétions spéciales, Indemnités horaires pour travaux supplémentaires des personnels de la filière sanitaire et sociale.

Le Conseil municipal a également **décidé** que ce régime indemnitaire sera versé mensuellement, que ce régime indemnitaire sera servi aux agents titulaires et aux agents stagiaires et que les montants annuels de référence, montants forfaitaires et taux servant de base au calcul de certaines des primes instituées, feront l'objet d'un ajustement automatique dès lors qu'ils seront modifiés par un texte réglementaire.

**Création poste de gardien de police - Délibération n° 53.2013**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **a décidé** de créer un poste de gardien de police à temps complet, filière police municipale, catégorie C.

**Création de 2 postes d'auxiliaire de puériculture - Délibération n°54.2013**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **a décidé** de créer deux postes d'auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, filière médico-sociale, catégorie C ; un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 1<sup>ère</sup> classe, filière médico-sociale, catégorie C ; un poste d'adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe, filière animation, catégorie C.

**Création de 2 postes d'adjoint technique - Délibération n° 55.2013**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **a décidé** de créer deux postes d'agents techniques de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, filière technique, catégorie C et **a décidé** que ces postes pourront être pourvus par des agents contractuels pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

**Création de 4 emplois non permanents - Délibération n°56.2013**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **a décidé** de créer 4 emplois non permanents d'adjoints d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires avec une rémunération fixée sur la grille indiciaire relevant de ce grade, **a décidé** que ces postes pourront être pourvus par des agents contractuels pour faire face des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité.

**XI - Création d'emploi d'agents recenseurs et rémunérations - Délibération n°57.2013**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **a décidé** de désigner un coordonnateur d'enquête et un coordonnateur d'enquête adjoint, de créer 15 emplois d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations de recensement 2014, **de fixer** comme suit les rémunérations brutes à verser au coordonnateur d'enquête et au coordonnateur d'enquête adjoint : Décharge partielle de ses fonctions en gardant sa rémunération habituelle et versement d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires ou bénéfice d'un repos compensateur ; **de fixer** comme suit les rémunérations brutes à verser aux agents recenseurs : *Bulletin individuel renseigné : 0,71 euro - Feuilles de logement renseigné : 1,32 euro - Dossier d'adresses collective renseigné : 0,61 euro - Tournée de reconnaissance : 35,50 euros - Formations : 30,50 euros.*

**XII - Vidéoprotection urbaine : Création d'un comité éthique - Délibération n°58.2013**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **a décidé** la création d'un comité d'éthique de la vidéoprotection, **a fixé** sa composition comme suit : Président du comité : Monsieur GARCIA Jean-Paul, Maire de Gretz-Armainvilliers - Membres : Deux membres de la liste majoritaire au Conseil Municipal - Un membre de la liste d'opposition au Conseil Municipal - Monsieur le Procureur de la République ou son représentant - Madame le Commissaire de la Police Nationale de Pontault-Combault ou son représentant. Le Conseil municipal **a ensuite procédé** à la désignation des conseillers municipaux appelés à siéger au sein de ce comité. Ont été désignés : MM Gérard Choulet, Patrick Giovanni et Yves Terrenoire.

**XIII - Subvention exceptionnelle à la section Handball du SCGT - Délibération n°59.2013**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **a décidé** d'accorder une subvention de 200 euros à l'association Sporting Club Gretz-Tourman handball.

**XIV - Subvention annuelle de fonctionnement à l'association sportive du lycée Clément Ader - Délibération n°60.2013**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **a décidé** d'attribuer, pour l'année 2013, une subvention de fonctionnement d'un montant de 344 euros à l'association sportive du lycée Clément Ader.

**XV - Subvention annuelle de fonctionnement à l'association « L'envol gretzois » - Délibération n°61.2013**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **a décidé** d'attribuer, pour l'année 2013, une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 500 euros à l'association L'envol gretzois.

**XVI - Tarifs des accueils de loisirs sans hébergement pour l'année 2014 - Délibération n°62.2013**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **a fixé** comme suit les tarifs des accueils de loisirs sans hébergement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Proposition de tarif ALSH au 1er janvier 2014													
Ressources mensuelles	Famille 1 enfant			Famille 2 enfants			Famille 3 enfants			Famille 4 enfants et +			
	1 jour avec repas	1/2 jour sans repas	1/2 jour avec repas	1 jour avec repas	1/2 jour sans repas	1/2 jour avec repas	1 jour avec repas	1/2 jour sans repas	1/2 jour avec repas	1 jour avec repas	1/2 jour sans repas	1/2 jour avec repas	
Jusqu'à 1 148 €	1 148 €	6,99 €	2,03 €	5,63 €	6,43 €	1,70 €	5,30 €	5,74 €	1,28 €	4,88 €	5,49 €	1,13 €	4,73 €
1 149 € à 1 391 €	1 391 €	8,10 €	2,70 €	6,30 €	7,44 €	2,30 €	5,91 €	6,63 €	1,82 €	5,42 €	6,34 €	1,64 €	5,25 €
1 392 € à 1 585 €	1 585 €	8,48 €	2,93 €	6,53 €	7,81 €	2,52 €	6,12 €	6,94 €	2,00 €	5,61 €	6,64 €	1,82 €	5,43 €
1 586 € à 1 807 €	1 807 €	8,90 €	3,18 €	6,78 €	8,18 €	2,75 €	6,35 €	7,28 €	2,20 €	5,81 €	6,95 €	2,01 €	5,61 €
1 808 € à 2 060 €	2 060 €	9,32 €	3,43 €	7,03 €	8,56 €	2,98 €	6,58 €	7,63 €	2,42 €	6,02 €	7,29 €	2,21 €	5,81 €
2 061 € à 2 349 €	2 349 €	9,77 €	3,70 €	7,30 €	8,98 €	3,23 €	6,83 €	7,99 €	2,63 €	6,24 €	7,64 €	2,42 €	6,02 €
2 350 € à 2 677 €	2 677 €	10,25 €	3,99 €	7,59 €	9,42 €	3,49 €	7,09 €	8,38 €	2,86 €	6,47 €	8,00 €	2,64 €	6,24 €
2 678 € à 3 052 €	3 052 €	10,75 €	4,29 €	7,89 €	9,87 €	3,76 €	7,37 €	8,78 €	3,11 €	6,71 €	8,39 €	2,87 €	6,47 €
3 053 € à 3 480 €	3 480 €	11,27 €	4,60 €	8,20 €	10,35 €	4,05 €	7,65 €	9,20 €	3,36 €	6,96 €	8,79 €	3,11 €	6,73 €
3 481 € à 3 967 €	3 967 €	11,82 €	4,93 €	8,53 €	10,85 €	4,35 €	7,95 €	9,65 €	3,63 €	7,23 €	9,22 €	3,37 €	6,97 €
3 968 € à 4 522 €	4 522 €	12,39 €	5,27 €	8,87 €	11,38 €	4,67 €	8,27 €	10,11 €	3,91 €	7,51 €	9,66 €	3,63 €	7,23 €
4 523 € à 5 155 €	5 155 €	12,99 €	5,63 €	9,24 €	11,93 €	5,00 €	8,60 €	10,60 €	4,20 €	7,80 €	10,12 €	3,91 €	7,52 €
5 156 € à 5 877 €	5 877 €	13,63 €	6,01 €	9,62 €	12,51 €	5,35 €	8,95 €	11,12 €	4,51 €	8,11 €	10,62 €	4,21 €	7,81 €
Au-delà de	5 877 €	14,29 €	6,41 €	10,02 €	13,13 €	5,71 €	9,32 €	11,66 €	4,84 €	8,44 €	11,13 €	4,52 €	8,12 €
Extérieurs (Vacances)		14,29 €			14,29 €						14,29 €		

**XVII - Tarifs de l'accueil périscolaire pour l'année 2014 - Délibération n°63.2013**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 3 abstentions, **a décidé** de fixer comme suit le tarif de l'accueil périscolaire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 : Matin : 1,60 euro - Soir : 2,80 euros.

**XVIII - Tarif de l'étude surveillée pour l'année 2014 - Délibération n°64.2013**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **a décidé** de fixer le tarif journalier de l'étude surveillée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, à 1,80 euro.

**XIX - Restauration collective : fixation des tarifs pour l'année 2014 - Délibération n°65.2013**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 3 abstentions, **a décidé** de fixer comme suit, pour l'année 2014, les tarifs de la restauration collective : repas enfant : 4,00 euros - repas adulte : 4,85 euros ; **décidé** que les familles ayant un enfant allergique pour lequel il a été signé un PAI entre le médecin de l'enfant, la famille et la commune préconisant la fourniture d'un panier repas par la famille, s'acquitteront d'un forfait mensuel correspondant au prix d'un repas et ce, quel que soit le nombre de repas pris dans le mois.

## XX - Classes de découverte écoles élémentaires Victor Hugo et Leclerc - Délibération n°66.2013

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé de programmer pour l'année scolaire 2013/2014, trois séjours en classes de découverte « montagne », du 7 au 20 décembre 2013, au bénéfice de deux classes de CM2 de l'école élémentaire Victor Hugo et d'une classe de CM2 de l'école primaire Leclerc, soit 81 écoliers à ce jour (ce chiffre étant susceptible d'évoluer en fonction des effectifs de ces classes) ; a décidé, compte tenu des difficultés à recouvrer le montant des frais médicaux auprès des familles, de demander un chèque de caution de 50 (cinquante) euros par enfant, afin de couvrir les éventuelles dépenses et a fixé comme suit la participation des familles pour le séjour organisé du 7 au 20 décembre 2013 pour les écoliers de deux classes de CM2 de l'école Victor Hugo et d'une classe de CM2 de l'école Leclerc.

### TARIFS CLASSES DE DECOUVERTE HIVER

Proposition de tarif - Année 2013-2014					
Ressources mensuelles		Famille avec :			
		1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et +
Jusqu'à	1 148 €	129,90 €	123,10 €	112,80 €	102,60 €
1 149 €	à 1 391 €	145,50 €	137,90 €	126,40 €	114,90 €
1 392 €	à 1 585 €	163,00 €	154,40 €	141,60 €	128,70 €
1 586 €	à 1 807 €	182,60 €	173,00 €	158,50 €	144,10 €
1 808 €	à 2 060 €	204,50 €	193,70 €	177,60 €	161,40 €
2 061 €	à 2 349 €	229,00 €	217,00 €	198,90 €	180,80 €
2 350 €	à 2 677 €	256,50 €	243,00 €	222,70 €	202,50 €
2 678 €	à 3 052 €	287,30 €	272,20 €	249,50 €	226,80 €
3 053 €	à 3 480 €	321,70 €	304,80 €	279,40 €	254,00 €
3 481 €	à 3 967 €	360,40 €	341,40 €	312,90 €	284,50 €
3 968 €	à 4 522 €	403,60 €	382,40 €	350,50 €	318,60 €
4 523 €	à 5 155 €	452,00 €	428,20 €	392,60 €	356,90 €
5 156 €	à 5 877 €	506,30 €	479,60 €	439,70 €	399,70 €
Au-delà de	5 877 €	574,50 €	537,20 €	492,40 €	447,70 €

## XXI - Classes de découverte écoles Victor Hugo et Leclerc : Demandes de subventions - Délibération n°67.2013

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé d'accorder une subvention de 540 euros pour les deux classes à la coopérative scolaire de l'école élémentaire Victor Hugo et une subvention de 360 euros pour une classe à la coopérative de l'école primaire Leclerc.

## XXII - Utilisation des sommes perçues en 2012 au titre du fonds de solidarité de la région Ile de France - Délibération n°68.2013

Le Conseil municipal, a donné acte à Monsieur le Maire de l'utilisation de la dotation Fonds de solidarité de la Région Ile-de-France de 150 749 euros, au titre de l'année 2012, qui s'est établi comme suit :

Domaine	Lieu / Service	Equipement	Fonctionnement	Coût sur 2012	Dont FSRLF	% FSRLF
Cadre de vie/ aménagement	Parc du Val des Dames	Parcours de santé		20 451,60	9 000,00	44,01%
	Voie divers sites	Accessibilité PMR		67 390,28	10 500,00	15,58%
	* Site Mairie (PM, Etat Civil, Annexe )	Accessibilité PMR		158 000,00	24 000,00	15,19%
	Police municipale	construction d'un poste de police municipale		372 465,95	42 000,00	11,28%
	Divers sites	couverture Haut Débit		48 729,57	17 500,00	35,91%
			flourissement	21 839,47	2 000,00	9,16%
Culture/Sport	Tennis	tennis couverts		65 692,00	5 000,00	7,61%
	Stade Laumondé	Vestiaires		316 037,06	24 549,00	7,77%
Bibliothèque		livres		2 267,30	1 000,00	44,11%
	Ecoles et collège		bons scolaires	10 470,00	1 500,00	14,33%
Scolaire	Collégiens/lycéens/ étudiants		aide aux familles c/c la mobilité des jeunes	86 474,70	10 000,00	11,56%
	Jeunesse	Accueil de loisirs sans hébergement	sorties enfants	8 964,20	1 500,00	16,73%
sorties adolescents			3 514,85	2 000,00	56,90%	
Petite enfance	Relais assistantes maternelles		activités d'éveil	896,00	200,00	22,32%
<b>Total :</b>				<b>1 183 192,98</b>	<b>150 749,00</b>	<b>12,71%</b>

\*Site Mairie : Accessibilité locale police municipale, Etat civil, salle des mariages, et annexe (salle du conseil municipal, service enfance, service urbanisme, accès Poste)

## XXIII - Décision modificative n°2 relative au budget primitif de la commune - Délibération n°69.2013

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, par 23 voix pour et 3 abstentions, a décidé d'autoriser les virements de crédits suivants :

**Section de fonctionnement :** article 73925 (Fonds de Péréquation Intercommunal) : + 15 500 euros, article 6554

(Contribution aux organismes de regroupement) : + 87 500 euros, article 64111 (Rémunération du personnel) : - 103 000 euros

**Section d'investissement :** article 1641 (Emprunts) : + 500,00 euros, article 165 (Dépôts et cautionnements reçus) : + 500,00 euros, article 2051 (Concessions et droits similaires, brevets) : - 1.000,00 euros

## XXIV - Création d'une Maison des Jeunes – Demande de subvention - Délibération n°70.2013

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a autorisé le Maire à solliciter les subventions de la caisse d'allocations familiales, à signer tous les documents y afférents et à solliciter d'autres subventions auprès des partenaires institutionnels.

## XXV - Exercice du droit de préemption urbain - 33 boulevard Victor Hugo : modification du prix de la vente - Délibération n°71.2013

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a dit que le prix rectifié du bien sis boulevard Victor Hugo, dont les références cadastrales sont : section - D n°141 - d'une superficie totale de 00 ha 02 a 86 ca (286 m<sup>2</sup>) et D n°ha 02 a 86 ca (286 m<sup>2</sup>) et D n° 142 - d'une superficie totale de 00 ha 05 a 24 ca (524 m<sup>2</sup>) est de 253 000 euros plus la commission d'agence de 8 000 euros et les frais attachés à la transaction et a autorisé Monsieur le Maire à acquérir ce bien pour un montant de 253 000,00 euros , plus 8 000,00 euros de frais d'agence, frais de notaire en sus.

## XXVI - Acquisition d'une propriété sise 65 rue de Paris - Délibération 72.2013

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 4 abstentions, a autorisé Monsieur le Maire à acquérir les locaux situés 65 rue de Paris et le droit au bail attaché, pour un montant total de 400 000,00 euros dont 50 000 euros de droit au bail, frais de notaire en sus et a désigné Maître Benoît PERROTEY, Notaire, pour établir l'acte de vente,

## XXVII - Enquête publique concernant la société Rhénus Logistics

Le Conseil municipal a pris acte du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur relatifs au projet de la société Rhénus Logistics à effet de modifier des conditions d'exploitation d'un stockage de liquides inflammables dans une plateforme logistique sur le territoire de la commune de Gretz-Armainvilliers.



## Elections municipales et communautaires de mars 2014 **DU NOUVEAU DANS LES URNES**

En mars 2014, vous élirez le conseil municipal de Gretz et, pour la première fois, vous désignerez également directement vos représentants au sein de la communauté de communes des Portes briardes, entre ville et forêts. Mode d'emploi.

Les 23 et 30 mars prochains, vous avez rendez-vous dans les isoloirs pour désigner les 29 conseillers municipaux et les 7 conseillers communautaires de Gretz-Armainvilliers pour les 6 ans à venir. Pour notre commune, qui compte plus de 1000 habitants, le vote s'effectuera selon le scrutin de liste mixte, majoritaire et proportionnel à deux tours. Une dénomination un peu barbare pour désigner les grandes règles de l'élection.



**Scrutin de liste :** vous votez pour une liste de candidats prédéterminée qui comporte autant de personnes qu'il y a de sièges de conseillers municipaux à pourvoir. Vous ne pouvez pas ajouter de nom, ni en supprimer. Vous ne pouvez pas non plus modifier l'ordre des candidats.



**Mixte :** Afin de respecter le principe de parité, cette liste alterne obligatoirement une femme avec un homme, ou inversement, selon que la tête de liste est une femme ou un homme.



**Majoritaire et proportionnel :** La moitié des sièges est attribuée à la liste qui a obtenu le plus de voix. Les autres sièges sont répartis proportionnellement entre les différentes listes qui ont obtenu au moins 5% des voix. Les candidats sont élus dans l'ordre dans lequel ils sont inscrits.

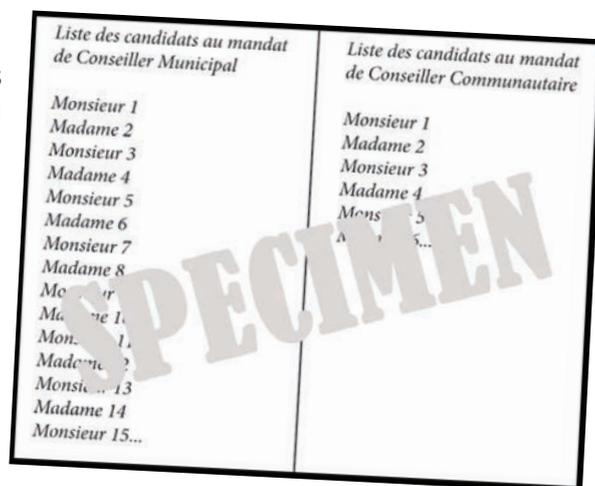


**A deux tours :** L'élection se déroule en deux tours maximum. Elle comporte un seul tour si une liste obtient la majorité absolue des voix, c'est-à-dire plus de 50%, et si elle réunit un nombre de voix équivalent à au moins 25% des électeurs inscrits sur les listes électorales. Dans le cas contraire, un second tour est organisé et, pour obtenir la moitié des sièges du conseil municipal, il suffit d'avoir une majorité relative, c'est-à-dire obtenir plus de suffrages que les listes concurrentes.

C'est ensuite le conseil municipal qui, lors de sa première réunion, élit le maire et ses adjoints au vote à bulletin secret et à la majorité absolue.

### Deux élections en une

La grande nouveauté de ces élections, c'est que les citoyens vont désigner directement leurs représentants au conseil communautaire, ce qui renforcera leur légitimité démocratique. Auparavant, ils étaient nommés par le conseil municipal. En 2014, votre bulletin comportera ainsi deux listes au lieu d'une : la première présentera les candidats au conseil municipal et la seconde ceux au conseil communautaire. Les candidats de la seconde liste étant nécessairement issus de la première. Les règles de fonctionnement du scrutin municipal s'appliquent à l'identique pour cette nouvelle élection, de sorte que l'opposition de chaque commune pourra être représentée au sein du conseil communautaire, et c'est là une autre nouveauté.



## Cérémonie des vœux **UNE ANNÉE 2013 BIEN REMPLIE !**

**Un engagement reconnu  
au service de nos concitoyens**



Des médailles d'honneur ont été remises à trois élus : Messieurs Gérard Choulet, 1<sup>er</sup> adjoint au maire délégué à la prévention et à la sécurité, André Daudé, conseiller municipal et Guy Usséglio-Viretta, adjoint au maire délégué aux travaux.

C'est devant une salle comble et notamment en présence du député-maire Guy Geoffroy que Monsieur le Maire, Jean-Paul Garcia, a présenté, le 25 janvier, ses vœux pour l'année 2014. La cérémonie a permis de revenir sur les faits marquants de 2013 et d'annoncer quelques uns des dossiers qui rythmeront la vie de la ville en 2014, mais aussi de remercier toutes celles et ceux qui concourent au dynamisme de Gretz.

« Cette cérémonie, qui est faite pour parler des vœux pour 2014, ne doit pas oublier, avec un petit retour en arrière, ce qui s'est passé en 2013. » C'est ainsi que Monsieur le Maire a débuté son discours, avant de faire une présentation rétrospective de 2013, ponctuée par deux vidéos sur les festivités et les événements de l'année écoulée. Il a ensuite évoqué l'année à venir.

### Ca se passera en 2014

2014 étant une année d'élections municipales, le maire a tenu à rester discret sur les projets d'avenir, tout en soulignant deux manifestations qui s'annoncent :

- le gala de l'association Le hérisson en faveur des enfants et jeunes adultes handicapés,
- le challenge raid en roller-ski « Oslo-Paris-Gretz » mené par M. Proteau de l'association Timéo au profit de la lutte contre le cancer cérébral pédiatrique et pour battre le record du monde de distance en roller-ski.

### L'hommage au dévouement des bénévoles gretzois

L'après-midi a également été riche en émotions. Le maire a tenu à remercier les associations qui « nous aident régulièrement et bénévolement à mettre en place des projets pour nos concitoyens, qui animent notre ville et font rayonner Gretz au-delà de nos limites », ainsi qu'aux sociétés publiques ou privées qui « sont souvent à l'écoute et qui sont très ouvertes pour les exigences que nous leur exprimons ». Mesdames Christiane Fresne et Anne Rozenwajn et Monsieur Denis Renaudet ont ainsi eu la surprise de recevoir la médaille de la ville pour leur engagement personnel.

Pour terminer son discours, Jean-Paul Garcia a souhaité rendre hommage au personnel communal, aux sapeurs-pompiers, à la police nationale et à la gendarmerie, au corps enseignant, au CCAS pour leur implication au service des citoyens, avant de conclure sur l'optimisme des jeunes générations et bien sûr de souhaiter une bonne année à l'assemblée.

## Ils sont à l'honneur !



M<sup>me</sup> Anne Rozenwajn, bénévole de l'association musicale du Val des Dames



M. Denis Renaudet, retraité de l'ONF



M<sup>me</sup> Christiane Fresne, bénévole de l'alphabétisation

C'est pour leur implication sans faille et leur dévouement au profit des Gretzois que ces trois citoyens ont reçu la médaille de la ville. M<sup>me</sup> Christiane Fresne est investie de longue date dans l'alphabétisation et peut se féliciter d'avoir aidé de nombreuses personnes à (re)trouver un emploi. M<sup>me</sup> Anne Rozenwajn fait également partie depuis longtemps de l'association musicale du Val des Dames, elle en est l'un des piliers. M. Denis Renaudet, ancien directeur de l'ONF a été salué pour son investissement personnel dans la vie de Gretz. Encore merci à eux !

## Vacances de Printemps **INSCRIPTIONS À L'ACCUEIL DE LOISIRS**

Vous avez jusqu'au 28 mars pour inscrire votre (vos) enfant(s) à l'accueil de loisirs de la commune, pour les vacances scolaires qui se tiendront du 13 au 27 avril 2014.



## Les restos du cœur **VOS DONNS SONT IMPORTANTES**

L'antenne située à Tournan (3 rue Georges Clémenceau, à côté de la gare) ouvre ses portes le mardi et le vendredi de 13h30 à 16h30 pour les distributions. Si comme la commune de Gretz vous souhaitez participer aux Restos du cœur, faites vous connaître au 01 64 06 43 68.



## La Croix-Rouge Française **DEVENEZ BÉNÉVOLE !**

L'unité locale de Tournan de la Croix-Rouge Française lance un appel aux bénévoles. Si vous souhaitez vous impliquer dans l'association, contactez le 06 27 77 24 65.



## La Poste **NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE**

Dorénavant, votre bureau de poste est ouvert : du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h30, ainsi que le samedi de 9h à 12h.



## Tennis couverts **ENVIE D'ÉCHANGER QUELQUES BALLES ?**



La création des tennis couverts vous donne envie de vous (re)mettre au tennis ? Contactez le président du SCGT Tennis, David Travers au 06 63 70 06 11 ou par mail : [traversdavid@free.fr](mailto:traversdavid@free.fr).

## Simplification des démarches administratives

### **VOTRE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ VALIDE 15 ANS**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, les cartes nationales d'identité (CNI) sécurisées (plastifiées) **délivrées à des personnes**



**majeures** à partir du 2 janvier 2004 sont valides 15 ans et non plus 10 ans. Si votre carte vous a été délivrée entre cette date et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de validité est automatique et ne demande aucune démarche particulière de votre part. **Attention**, la date de validité inscrite sur le document **ne sera pas modifiée**. Les CNI des mineurs conservent une validité de 10 ans. Pour effectuer un voyage à l'étranger, dans un pays qui accepte à ses frontières la CNI, vous êtes invité à consulter le site de conseils aux voyageurs du ministère des affaires étrangères.

## Haut débit CA Y EST !

Selon Orange, la montée en débit est effective sur le territoire de la commune :

- quartier des hameaux d'Armainvilliers et rue d'Alsace, le 04/02 ;
- quartier de Bois Vignolles, depuis la place Victor Hugo jusqu'à la sortie en direction d'Ozoir, le 05/02 ;
- quartier centre ville du PN1 jusqu'à la mairie, le 17/02 ;
- quartier du Bd Victor Hugo entre le PN17 et la place Victor Hugo, le 26/02 ;
- quartier de la Zone Eiffel et la rue de Maison rouge, le 12/03.

N'hésitez pas à vous rapprocher de votre opérateur Internet pour en savoir plus.

## Vie associative : Club Cartes et collections À LA RECHERCHE DE NOUVEAUX DOCUMENTS !

En vue de sa prochaine exposition, le club Cartes et collections de la M.C.L. recherche de nouvelles photos et cartes postales anciennes de Gretz. Si vous souhaitez prêter vos documents afin qu'ils soient reproduits, merci de les contacter au 01 64 07 93 71.

## Education UNE ÉCOLE MONTESSORI À BRIE-COMTE-ROBERT

Une école Montessori bilingue a ouvert à Brie-Comte-Robert, pour les enfants de 2 à 6 ans. Pour tout renseignement, vous pouvez envoyer un mail à [montessori-hn@orange.fr](mailto:montessori-hn@orange.fr).

## Création ou reprise d'entreprise DES PRÊTS D'HONNEUR POUR SOUTENIR LES PORTEURS DE PROJET

La communauté de commune des Portes briardes, entre villes et forêts a décidé d'adhérer à l'association Initiative Melun Val de Seine et Sud Seine-et-Marne.

Son objectif : favoriser la création, la reprise ou le développement d'entreprises sur le territoire en accordant des prêts d'honneur. A ce titre, l'intercommunalité a versé à l'association 54 650,40 euros correspondant à son adhésion annuelle de fonctionnement (20 centimes d'euros par habitant) et une contribution unique au titre du fonds de prêts (1 euro par habitant). Cela vous intéresse ? Rdv sur [www.initiative-mvs-sud77.fr](http://www.initiative-mvs-sud77.fr).



## BIENVENUE

### CS Coiffure Coiffeur mixte



22 bis rue de Paris - 07 71 05 49 52

Horaires d'ouverture : Le lundi de 14h à 19h, du mardi au samedi de 10h à 19h

### Pizza Dream's Pizzeria



1 rue de la fontaine - 01 64 16 43 55

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 11h à 14h30 et de 18h à 22h30, le samedi et le dimanche de 11h à 14h30 et de 18h à 23h



## CADRE DE VIE

### **PARTENAIRE AVEC LES BAILLEURS SOCIAUX**

Depuis plus de 2 ans, nous travaillons avec un nouveau partenaire au niveau des logements sociaux. Il s'agit de la Résidence Urbaine de France (RUF) qui est le nouveau propriétaire d'un ensemble d'immeubles rue du Vieux Moulin et rue des Druides en association avec les Foyers de Seine-et-Marne. Avec son ancien Directeur, Monsieur Mira, qui aujourd'hui a pris un grade supérieur dans l'entreprise, et Madame Sandrine Espiau, nouvelle Directrice, nous avons travaillé sur 2 dossiers :

- premièrement, sur un programme de travaux de réhabilitation de l'ensemble des immeubles (l'isolation par l'extérieur des façades, la réfection complète de l'étanchéité des toitures avec la mise en place de l'isolation, ainsi que le traitement des parties communes, des sous-sols, de la modification des ventilations des logements, entre autres)

- deuxièmement, la rétrocession de la rue des Druides qui relie la rue de Vignolles à la rue Arthur Papon en entrée de ville. La commune reprendrait dans le domaine communal la voirie et les places de stationnement qui jouxtent la Nationale 4. Ceci afin de préparer la réalisation de murs anti-bruits prévus

par l'Etat. Par ailleurs, ceci permettrait de refaire la couche de roulement, qui est très dégradée et qui est de plus en plus utilisée par tous nos concitoyens et non pas seulement par les résidents des logements sociaux.

A la charge de la RUF, la création d'une trentaine de places de stationnement. Les Conseils d'administration des Foyers de Seine et Marne et de la Résidence Urbaine de France ont acté ce principe, il ne reste plus qu'à délibérer sur le plan des parcelles établi par le géomètre et le coût financier.

Après le travail établi avec la **Société Trois Moulins Habitat** à la Roseraie concernant l'isolation des bâtiments, nous voyons que les partenaires s'engagent à une réhabilitation des logements dans le cadre des règles environnementales.

### *Cité des Troènes*

### **2<sup>EME</sup> PHASE DES TRAVAUX**



## EXPRESSION POLITIQUE

### **« Union Gretzoise »**

La Commission des affaires sociales se réunit 5 à 6 fois par an afin de s'occuper des dossiers d'aide sociale, secours d'urgence alimentaire, aide au logement et financière contre les coupures d'eau et d'électricité, dispense de frais de cantine et autres. Les membres de l'opposition n'ont jamais siégé en 6 ans. Le social, cela ne les intéresse pas ! Etonnant ! Non ! Solidaires ? Non plus !

### **« Agir Ensemble-Rassemblement des Forces de Gauche »**

Vestiaires du stade de foot et terrains de tennis couverts : 13 ans aux commandes de la ville et ne pas demander les subventions auxquelles Gretz a droit relève du gaspillage et d'une mauvaise gestion de l'argent communal. Alors que des villes alentour comme Roissy financent à 50 % la réalisation d'un nouveau gymnase, à Gretz on paye 100 % ! Des financements existent, il suffit de les demander !

## Bibliothèque municipale À VOS MARQUES. PRÊTS ? LISEZ !



En avril 2011, la bibliothèque écrivait une nouvelle page de son histoire. Jusqu'alors géré par une association, ce service est municipalisé au bénéfice du plus grand nombre. Recrutement d'une bibliothécaire professionnelle, gratuité, élargissement des horaires d'ouverture au public, nouvelle politique de constitution des collections et actions en faveur de la jeunesse en sont les principaux résultats. Focus sur ce service public qui gagne à être connu de tous.

Tous les jours (ou presque), Sandrine Ducreux, bibliothécaire passionnée, vous accueille à la bibliothèque. Sa mission : contribuer aux loisirs, à la culture, à l'information et à l'éducation de tous via le développement de la lecture publique, en constituant et en favorisant la diffusion des collections. N'hésitez pas à venir vous plonger dans l'un des 7500 livres mis à votre disposition.

Depuis 2011, ce service est géré par la commune. Un changement né de la volonté de la ville de mettre à disposition de tous les Gretzois une offre de lecture de qualité. Pour ce faire, plusieurs mesures ont été prises. La gratuité de l'emprunt et de l'inscription tout d'abord. L'extension des horaires d'accueil du public et une fermeture à 19h le vendredi, ensuite. Mais aussi l'informatisation du fonds, afin d'avoir une vision claire et précise de l'état des collections. Enfin, une politique d'acquisition dynamique et une ouverture vers le jeune public plus volontariste, avec la mise en œuvre de nombreux partenariats devenus rapidement porteurs.

### Des collections régulièrement enrichies

Polars, BD, nouvelles, mangas, philosophie, cuisine, histoire, loisirs créatifs... Il y en a pour tous les goûts et tous les âges. Il y a aussi des livres sonores à la disposition des personnes déficientes visuelles. Et si vous ne trouvez pas votre bonheur, deux solutions : faire votre demande à la bibliothécaire ou remplir le cahier prévu à cet effet. « Nous avons

ici des fans de littérature nordique, par exemple. Suivant la nature de la suggestion et son intérêt pour les autres lecteurs, soit le livre est acheté, soit il est emprunté pour quelques temps à la bibliothèque départementale de prêt (BDP) », explique la bibliothécaire. Un budget croissant est ainsi consacré chaque année à l'achat de publications en plus des ouvrages qui proviennent du fonds départemental.

### Le saviez-vous ?

Le livre le plus emprunté depuis plusieurs mois est le Grand prix du roman 2012 de l'Académie française et Prix Goncourt des lycéens 2012 : *La vérité sur l'affaire Harry Québert*, de Joël Dicker.

Chaque année, les collections municipales s'enrichissent donc pour s'adapter au lectorat, mais aussi pour satisfaire aux recommandations nationales : proposer 40% de livres documentaires et 50% de livres jeunesse notamment. Lorsque la commune a repris la gestion de ce service public, il a d'ailleurs été nécessaire de trier et d'exclure du fonds les documents

inadaptés en fonction de critères précis, élaborés par la bibliothèque publique d'information : informations incorrectes, livres ordinaires ou médiocres, périmés, usés ou détériorés... 378 publications ont ainsi quitté les rayonnages de la bibliothèque, vite remplacées par de nouvelles, en particulier dédiées à la jeunesse.

### Aimer lire, ça commence dès le plus jeune âge

Le succès de la littérature jeunesse est incontestable. « Les mercredis, vendredis et samedis, il est devenu courant que des parents s'installent à une table ou dans l'espace jeunesse pour raconter des histoires à leurs enfants », révèle la bibliothécaire. Une tendance confirmée par les chiffres. Début



2013, plus de 60% des ouvrages empruntés concernaient des livres pour le jeune public.

L'action de la ville en faveur des plus jeunes ne se réduit pas à l'acquisition de livres. Des animations culturelles, coordonnées avec les différentes structures de la ville accueillant les enfants, sont menées de manière régulière afin de leur donner et cultiver le goût de la lecture. Des ateliers de lecture sont organisés pour les 0-3 ans, en collaboration avec le multi-accueil, le mercredi matin et avec le Relais assistantes maternelles (RAM) un vendredi par mois. Les ouvrages, sélectionnés en amont, sont adaptés à l'âge des enfants, en lien avec l'actualité (noël, la neige, le printemps...) et l'atelier favorise au maximum l'interaction grâce à des livres à toucher ou à rabats, des comptines à chanter, etc. Chacun repart ensuite avec l'ouvrage de son choix pour le partager en famille. La bibliothèque porte également au niveau local le dispositif « premières pages » de la Caisse d'allocations familiales et offre un livre à chaque nouveau né.

Avec les enfants de 3 à 12 ans, rendez-vous est pris le 1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois à l'ALSH, pour des ateliers de lecture et de création autour de l'univers du livre, en lien avec l'actualité littéraire de la ville ou le programme pédagogique. Les enfants ont ainsi pu réaliser leur propre BD durant la semaine de la bande dessinée ou encore des pop-up<sup>1</sup> sur le thème des îles du Pacifique, en lien avec le thème retenu pour le spectacle de fin d'année.

Du côté des adolescents, un partenariat a été mis en place avec le collège Hutinel, afin que le CDI bénéficie des emprunts réalisés auprès de la BDP du 77. Une présentation du fonctionnement de la bibliothèque a également été réalisée auprès de la classe relais du collège.

<sup>1</sup> Les livres pop-up sont des livres avec des tirettes, des languettes, des images en relief, des pages pliées, transparentes, des images découpées, superposées...

## Infos pratiques

### Les coordonnées :

17 rue du Docteur Hutinel  
77220 Gretz-Armainvilliers  
01 64 07 03 82

### Les horaires :

Lundi : 14h - 17h30  
Mardi : 9h - 12h et 14h - 17h30  
Mercredi : 9h - 12h et 14h - 17h30  
Jeudi : Fermé  
Vendredi : 8h30 - 12h et 14h - 19h  
Samedi : 8h30 - 12h

La bibliothèque est fermée au public le 1<sup>er</sup> mercredi du mois.

### L'inscription (obligatoire) :

Se munir :

- d'une pièce d'identité,
- d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- d'une autorisation parentale (ou de la personne exerçant l'autorité parentale) pour les moins de 18 ans, en plus de la présence de l'adulte responsable lors de l'inscription.

Une carte vous sera fournie pour l'ensemble de la famille. Elle vous donne également accès gratuitement à Medialib, le service en ligne du Conseil général du 77, pour consulter des ebooks, écouter de la musique ou regarder des vidéos.

## En chiffres

- 400** c'est le nombre de lecteurs que comptera prochainement la bibliothèque municipale.
- 293** c'est en moyenne le nombre d'emprunts par mois.

# RÉTROSPECTIVE

16 octobre

## EXPOSITION DE CARTES POSTALES : PROMENADE DANS GRETZ ET DANS LE TEMPS

Les adhérents du Club Cartes et Collections ont invité les habitants à poursuivre « la Promenade dans Gretz » initiée en l'an 2000, à travers plus de 200 cartes postales anciennes et de photos prises il y a 30, 40 ou 50 ans. En tout, plus de 400 documents étaient rassemblés à la Maison de la Culture et des Loisirs.

Chacun a ainsi pu découvrir les évolutions survenues aux quatre coins de la ville. Si vous étiez présents, vous avez sans doute écouté ou partagé les souvenirs et les anecdotes des habitants de Gretz.



8 et 9 novembre

## BOURSE AUX JOUETS : UN SUCCÈS RENOUVELÉ !

A l'occasion de la bourse aux jouets organisée par le club familial, la MCL avait des airs de royaume du Père-Noël. Jeux de sociétés, poupées, peluches, petites voitures... Des centaines de jouets proposés par environ 90 déposants n'ont pas eu à attendre bien longtemps pour trouver acquéreur ! Dès le vendredi matin, la manifestation a en effet rencontré un grand succès. Tous les bénévoles vous remercient et espèrent vous retrouver nombreux lors de la bourse aux vêtements printemps-été qui se tiendra en avril 2014.

11 novembre

## ARMISTICE DE 1918

C'est emmené par Monsieur le Maire, les Portes Drapeaux et Gretz'Harmony que le défilé composé des élus et des anciens combattants a rallié, depuis la mairie, le monument aux Morts où l'attendaient des représentants de la Croix rouge française, des gendarmes, des sapeurs-pompiers, des jeunes sapeurs-pompiers, des élèves de l'école Leclerc et de Monsieur le Conseiller général.

Deux temps forts ont animé la cérémonie. Tout d'abord, Monsieur Gincourt, Vice-président de l'amicale des anciens combattants, a lu le message de Monsieur Kader Arif, Ministre délégué chargé des anciens combattants. Un message qui rappelle qu'avec la mort des derniers combattants de ce conflit, celle qui fut surnommée dès le cessez-le-feu du 11 novembre 1918 la « Grande guerre », passe de la mémoire à l'Histoire.

Ensuite, la transmission à la jeunesse a été placée au cœur de la commémoration. Une trentaine d'enfants de CE2 et de CM1 de l'école Leclerc, accompagnés par leur directrice Madame Boutrel et leur enseignante Madame Ruas, ont lu l'appel aux morts, avant de lire le poème « Liberté » de Paul Eluard. Enfin, le cortège s'est rendu au cimetière pour se recueillir devant le monument en hommage aux morts de la guerre de 1870-1871 et sur les tombes des soldats et résistants gretzois.





## RÉTROSPECTIVE

16 et 17 novembre

### SALON VIN ET GASTRONOMIE

Le 21<sup>ème</sup> Salon Vin et Gastronomie s'est déroulé à la Maison de la Culture et des Loisirs. 35 producteurs venus de diverses régions de France y ont présenté et expliqué l'élaboration de leurs produits, en parlant de leurs vignes, de leur élevage et plus généralement de leur profession avec l'accent de leur terroir.

Le samedi, à 11h, un Catalpa commun a été planté dans l'Arboretum du Parc du Val des Dames, par Monsieur René-Charles PLANCKE, historien spécialiste de la Seine-et-Marne et grand collectionneur, en présence de Messieurs Jean-Paul GARCIA, Maire, Gérard CHOULET, Président de la MCL, Christian BOURDEILLE, Président de l'Arboretum et Gérard VACHER, organisateur du salon, mais aussi des Goustiers Jehan de Grez et de la Confrérie des Bons copains.

Le Bacchus de bronze, décerné par la Banque du CIC Est de Gretz, a été remis à Monsieur François DEMARAIS, agriculteur éleveur de cerfs et de sangliers en Seine-Maritime pour la qualité de ses produits.



19 novembre

9<sup>ÈME</sup> JOURNÉE

### DES ASSISTANTES MATERNELLES

22 assistantes maternelles et 58 enfants ont répondu présents à l'invitation du Relais assistantes maternelles (RAM) pour cette journée nationale. Ils ont découvert une exposition présentant les débuts de la relation qui se noue entre assistantes maternelles et parents. Tous ont également apprécié le spectacle original « La fée de la forêt perdue à la ferme », créé pour l'occasion par Mylène et Maryline, deux animatrices de l'ALSH dont le talent, la bonne humeur et le dynamisme ont séduit petits et grands.



# RÉTROSPECTIVE

23 novembre

## GRETZ'HARMONY FÊTE LA SAINTE CÉCILE

La salle Rothschild a vibré au son des rythmes des Antilles à l'occasion d'une soirée qui a réuni une centaine de convives. Repas antillais, animations et soirée dansante étaient au programme. Une surprise pour Mademoiselle Emilie Vieillard qui s'est vue remettre le diplôme du « meilleur jeune » par Monsieur le Maire et Monsieur Laurent Girault, président de Gretz'Harmony, pour son assiduité, sa camaraderie et son investissement.



30 novembre

## LES DIPLÔMÉS DE LA MÉDAILLE D'HONNEUR DU TRAVAIL

Chaque année, la commune organise une cérémonie pour la remise des diplômes des médailles d'honneur du travail. En 2013, ils étaient 37 à recevoir cette distinction. Monsieur le Maire, Jean-Paul Garcia, a ainsi souligné « les efforts accomplis par chacun pendant 20, 30, 38 ou même 43 années, et ce, tout au long d'un parcours semé forcément d'embûches, qu'il faut vaincre d'une manière ou d'une autre avec courage, avec foi et, à la limite, avec abnégation. »



### Médailles d'honneur du travail

#### Argent

- Christophe BOURUMEAU  
- Hervé LEBAS  
- Florence TOLU  
- Philippe PETITHOMME  
- Laurence RIVART

#### Vermeil

- Najat ABOU EL ABBAS  
- Bruno BABAUD  
- Marie-Claire BENOIT  
- Christine BERRUET  
- Marie-Paule DEVAUCHELLE  
- Colette NAUDET  
- José SANCHEZ  
- Sylvie TAILLANDIER  
- Francis TRAVERS  
- Rosalie TRAVERS

#### Or

- Michel BAREIGTS  
- Françoise DEPRETZ  
- Nicole LEROUX  
- Muriel MAURICE  
- Jean-Marc TRAVERS  
- Claudie ZLOBINSKI

#### Grand Or

- Dominique BAUDOIN  
- Patrick BOULAND  
- Jean-Marc CHAPEYROUT  
- Marie-Christine DUBOC  
- Martine MORIN  
- Jean-François TAURAND  
- Michèle TRAVERS  
- Serge GRANDPIERRE

### Médaille d'honneur agricole

#### Grand or

- Guy PERE

### Médailles d'honneur régionales, départementales et communales

#### Argent

- Jacqueline BARRAO-FARLE  
- Nathalie BOUILLON  
- Agnès CENTAZZO  
- Brigitte MATEO  
- Jeannine VION

#### Vermeil

- Jacky GIBERT

#### Or

- Mohamed MALLAH



# RÉTROSPECTIVE

**30 novembre**

## **UNE SOIRÉE AU THÉÂTRE : LE BOURGEOIS GENTILHOMME**

Vous êtes environ 400 à avoir assisté à la représentation du *Bourgeois gentilhomme* de Molière, proposée par les comédiens de Toutatrac, les danseurs de l'école de danse de la MCL et les musiciens de l'association musicale du Val des Dames. Un spectacle de qualité qui a ravi toutes les générations comme en ont témoigné les rires qui ont ponctué la pièce et les applaudissements nourris.

**5 décembre**

## **CÉRÉMONIE EN HOMMAGE AUX MORTS POUR LA FRANCE DURANT LA GUERRE D'ALGÉRIE ET LES COMBATS DE TUNISIE ET DU MAROC**

C'est sous un ciel clair et ensoleillé que la commune de Gretz-Armainvilliers, représentée par Monsieur le Maire, a rendu hommage aux morts pour la France durant la guerre d'Algérie et les combats de Tunisie et du Maroc. Le message de Monsieur Kader Arif, Ministre délégué chargé des anciens combattants, rappelle notamment, que face à ce moment particulier de l'histoire de la France, il est important de « faire une promesse, celle de veiller à continuer à avancer côte à côte sur le chemin de la réconciliation. »



## **Du 16 novembre au 7 décembre OPÉRATION TAPIS ROUGE CHEZ LES COMMERÇANTS**

Les commerçants avaient prévu un beau final à leur opération tapis rouge. Le 7 décembre, une tombola a récompensé les chanceux tirés au sort avant que le ciel ne s'emplisse d'une centaine de ballons multicolores qui ont emporté de petites cartes remplies par les enfants. L'une d'entre elle est d'ailleurs parvenue jusqu'à la Vendue-Mignot dans l'Aube, à 15 km de Troyes !

## RÉTROSPECTIVE

7 décembre

### NOËL À GRETZ : MUSIQUE, DOUCEURS ET BONNE HUMEUR !



Pour fêter Noël comme il se doit, les jardins de la mairie ont accueilli le temps d'une journée le marché de Noël et des animations familiales. Pendant que les adultes déambulaient au milieu des étals chargés de foie gras, Champagne, miel, livres, produits de beauté... les enfants ont pu se dépenser, en musique. Trampoline, manège, calèche, maquillage, décorations de Noël étaient au programme, avec une nouveauté gonflée cette année : des bulles géantes. Le stand de crêpes et la vente des tickets tenus par les parents d'élèves ont permis de récolter près de 1000 euros au profit des écoles communales.

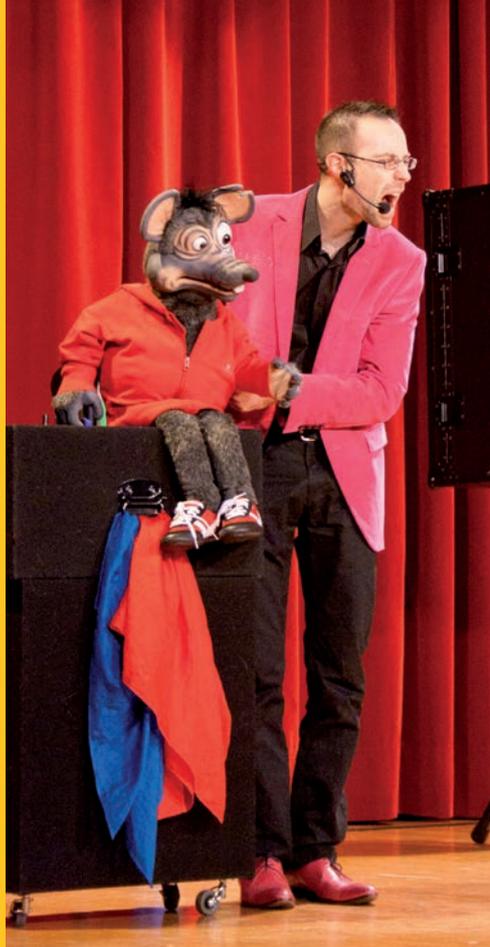
7 décembre

### UN NOËL ENCHANTÉ POUR LES ENFANTS DE LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE ET DU RAM

Comme chaque année, la maison de la petite enfance et le RAM ont organisé une fête de Noël pour les plus petits. Au programme, le spectacle *Joyeux Noël Monsieur hibou*, interprété par le centre de création et de diffusion musicales, une collation et une surprise : la distribution de friandises par le Père-Noël en personne ainsi que d'un ticket pour participer gratuitement à l'une des animations de Gretz fête Noël organisées par la commune ! Ce sont plus d'une centaine d'enfants accompagnés de leurs parents, mais aussi de leurs assistantes maternelles qui ont ainsi partagé ce moment festif.



# RÉTROSPECTIVE



## 17 et 19 décembre LES ÉCOLIERS GÂTÉS POUR NOËL

Magie, ventriloquie et sculpture en ballons de baudruche. Voilà ce qui attendait les 1005 élèves des classes maternelles et élémentaires qui ont assisté avec délectation au spectacle de Noël. Quelques jours plus tard, le Père-Noël est venu rencontrer les enfants de maternelle pour offrir à chacun un livre adapté à son âge. Les enfants, qui attendaient sa venue, lui avaient réservé des surprises : chants, dessins et gâteaux sablés.



## 13 décembre LE PÈRE-NOËL EN VISITE À LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE



## 15 décembre LE NOËL DU HÉRISSON



## 21 décembre LE CONCERT DE NOËL DE L'ASSOCIATION MUSICALE DU VAL DES DAMES



## 8 décembre LE NOËL DE LA BABY GYM



## 20 décembre UN COLIS POUR RÉGALER NOS ANCIENS

Des chocolats, du foie gras, un baba... 696 de nos anciens sont venus chercher quelques douceurs offertes par la ville et le CCAS et empaquetées par une vingtaine de bénévoles et d'élus pour les fêtes de fin d'année.

# RÉTROSPECTIVE

21 décembre

## LES BACHELIERS DE 2013 RÉCOMPENSÉS

« Il y a peu de moment dans une vie où l'on éprouve pleinement le sentiment d'avoir triomphé comme celui que vous avez ressenti. [...] Le baccalauréat est la fin de tout un cycle de la vie, il marque la fin de l'adolescence. [...] Mais celui-ci, et vous le savez bien, n'est qu'une porte ». C'est pour délivrer ce message et pour féliciter les heureux détenteurs du fameux diplôme que Monsieur le Maire et le conseil municipal ont convié les bacheliers et leurs familles à un cocktail. Les 24 bacheliers présents ont été invités à présenter leur parcours depuis l'obtention de leur baccalauréat, avant de se voir remettre un bon cadeau.



### Les bacheliers 2013

#### Lycée Clément Ader

- Richard BAUQUIER  
- Cynthia DJUMA  
- Corentin FAGNAN  
- Dylan GIL  
- Claire GIUNTINI  
- Audrey HITO  
- Kévin MARTY  
- Cyril MOOTHAMAH  
- Robien PEDRUPILLAI  
- Nicolas RACINET  
- Alexandre ROCHE

- Dylan TALET  
- Tcheky TAVERON

#### Lycée Charles le Chauve

- Michaël BERNARD  
- Cléa BERTHOME  
- Doriane DREAN  
- Rudy DUTERTRE  
- Alexandra GAUDIN  
- Maureen GAUDIN  
- Steven GUILHEM  
- Amin HAJJI

- Elise JOURDAIN-HAEUSLER  
- Baptiste MATEO  
- Tom PUMA  
- Wendy SPRIET  
- Léa SULEYMAN  
- Mathilde ULRICH  
- Julie VERVOLET

#### Lycée Lino Ventura

- Julien LAMARE  
- Jauris LECESTRE

18 janvier 2014

## INAUGURATION DES TERRAINS DE TENNIS COUVERTS

C'est en présence notamment de Madame Jacqueline David, veuve de l'ancien président du tennis club du SCGT Monsieur Pierre David, ainsi que de Monsieur. Daniel HETTE, Président de la ligue de Seine-et-Marne de tennis et de Monsieur David TRAVERS, Président du club de tennis que Monsieur le Maire et le conseil municipal ont inauguré les courts de tennis couverts rue de Vignolles. Une salle qui porte le nom de Pierre David, en l'honneur de ce sportif et ancien élu très impliqué dans la vie sportive de la commune.



# rythmes scolaires

ZOOM

## Rythmes scolaires

# UN CONSENSUS SUR L'ORGANISATION DE LA RÉFORME SUR NOTRE TERRITOIRE

Après plusieurs réunions débats organisées avec l'inspecteur de l'Education nationale et les écoles de la commune (voir *Ecoute gretzoise* n°96, p. 18), ainsi que l'analyse du questionnaire transmis aux familles, l'aménagement des emplois du temps de vos enfants à compter de la rentrée 2014 a été arrêté.

En septembre 2014, les enfants suivront 24h de cours répartis sur quatre jours et demi, et non plus quatre, auxquels s'ajouteront trois heures de Temps d'activités périscolaires (TAP) **gratuites**. Le mercredi matin, comme les autres jours de la semaine, la classe aura lieu de 8h30 à 11h30. Les TAP, d'une durée de 1h30, auront lieu deux fois par semaine, l'après-midi.

Les TAP pour les écoles Leclerc et Georges Travers, qui représentent 55% des effectifs, auront lieu pour ces deux établissements les mardis et jeudis de 15h à 16h30. Pour le groupe scolaire Victor Hugo, elles se tiendront les lundis et vendredis de 15h à 16h30 (l'année suivante les journées dédiées aux TAP seront interverties). L'accueil périscolaire des élèves continuera de s'effectuer de 7h à 8h30 et de 16h30 à 19h et l'étude sera toujours assurée de 16h30 à 18h.

« 78% des questionnaires ont été retournés complétés en mairie. »

### Une organisation fruit de la consultation des habitants

La commune s'est appuyée sur les réponses aux questionnaires distribués à tous les élèves de la ville pour l'organisation des temps d'activités périscolaires. 78% des questionnaires ont été retournés complétés en mairie. Et le choix des Gretzois qui se sont exprimés est de ce point de vue sans ambiguïté : 78.80% des répondants ont souhaité que les activités périscolaires se déroulent 2 fois par semaine et durent 1h30, plutôt que 4 fois par semaine à raison de 45 minutes par session, et 58.74% ont désiré que les enfants aient classe le

mercredi de 8h30 à 11h30 et non pas de 9h à 12h. Des conseils d'école exceptionnels ont été organisés dans chaque établissement scolaire, réunissant enseignants, élus des parents d'élèves de chaque établissement scolaire, représentant de l'éducation nationale et la municipalité. Ces conseils ont validé par un vote cette nouvelle organisation. Enfin, l'inspection académique a donné un avis favorable à cette organisation.

Le questionnaire comportait également une section dédiée au programme des activités qui seront proposées aux enfants. Les familles ont été invitées à indiquer leurs préférences parmi 11 propositions (musique, langues vivantes, ping-pong, arts créatifs, football...). Ces activités se dérouleront par cycle d'un trimestre à chaque fois et seront encadrés par des personnels qualifiés.





# ÉTAT CIVIL

## Naissances

---

### OCTOBRE

BEN ABDESSELEM Soumaya  
CORREIA MADUREIRA Sandro  
CAILLAUDAUD VALENTIN Tess, Anna  
HAQ Hamza, Ehsan

### NOVEMBRE

ABNOUN Sara  
KEVEK Damla, Eva  
GEISSMANN Ethan, Marc, Célestin  
BOUMAH Taylor, Yanis  
VALLE Henry  
TAILLEZ GEOFFROY Aurélien, Christian  
PACREAU Alwin, Christian, René

### DÉCEMBRE

VOULZY Livia  
BASTOS Lyam, Pierre  
DOS SANTOS DA GRACA Mélyna  
PHAM ARENDS Léo, Liêm  
MAIA Eleonor, Nina  
DELATOUR Thibault  
SADRIN Cassandre, Robert, Guy  
SADRIN Jim, Guy, André  
VAAST Soline, Michèle, Germaine  
KRAMP Kenzo, Johdi

## Mariages

---

### NOVEMBRE

GNAHON Jouan  
Et YODE Sonia

### DÉCEMBRE

SAMRI Mohammed  
Et TAHRAOUI Hassiba

## Décès

---

### OCTOBRE

FERREIRA de MATOS Paulo Alexandre  
PLUOT Lucien

### NOVEMBRE

PEREIRA ALVES Manuel  
POTTIER veuve GAUTIER Colette

### DÉCEMBRE

HYPOLITE veuve BELLIÈRES Marie  
OLLIVIER veuve JOBLIN Marcelle  
ELOI René  
PEDROLI Louis  
DUQUESNE veuve JOURDAIN Monique  
PEREIRA veuve PINTO Maria Vitoria  
CROISET veuve FRANTZ Gabrielle  
CAPAPEY GIMENEZ Antonio

Cette rubrique recense les actes enregistrés  
du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2013.

**Votre appareil auditif à partir de 590€**



Appareils auditifs numériques toutes marques  
Essai gratuit sans engagement sur prescription médicale  
Test auditif gratuit (test non médical)  
Suivi, contrôle, réglage et entretien toutes marques

# LISSAC

L'Opticien



**LISSAC L'Opticien**  
30 bis, Rue de Paris - 77220 Gretz-Armainvilliers  
Tél : 01 64 07 68 81 - Fax : 01 64 16 46 85



**OFFRE EXCEPTIONNELLE**

Forfait unifocal à partir de **39€<sup>(1)</sup>**

Forfait progressif à partir de **139€<sup>(2)</sup>**

(1) Sur le prix d'une monture optique signalée en magasin pour l'achat de 2 verres unifocaux. (2) Sur le prix d'une monture optique signalée en magasin pour l'achat de 2 verres progressifs. (1) et (2) Non cumulable avec toute autre offre ou promotion en cours notamment celles résultant de conditions tarifaires convenues avec certains organismes. Valable du 01/01/2014 au 31/12/2014 uniquement dans le magasin Lissac de Gretz-Armainvilliers.

## VOTRE CARTE GRISE SANS DÉLAI

PLAQUES PVC TOUS DÉPARTEMENTS  
POSE SANS RENDEZ-VOUS



**RENSEIGNEMENTS**  
01 64 06 47 57

**GretzAuto**

160 av. Gilbert Pillet 77220 GRETZ ARMAINVILLIERS  
gretz.auto@zelusautos.com



Habillé et Agréé par le Ministère de l'Intérieur



**Axel Duval**  
GROUPE POISSON

**MAÇONNERIE**  
TRAVAUX PUBLICS  
V.R.D TERRASSEMENT



01 64 07 03 61

ZI Ampère  
54 rue Maison Rouge  
GRETZ-ARMAINVILLIERS

# Réservez

votre espace publicitaire

dans le magazine

DE GRETZ-ARMAINVILLIERS



Cynthia de Almeida  
06 69 51 36 55



# Intermarché

SUPER

**NOUVEAU**  
**leDRIVE**  
Intermarché



1



Je commande...

2



Je règle...

3



... et hop, c'est dans mon coffre !

Lundi au jeudi 9h - 19h20  
Vendredi 9h - 19h40  
Samedi 9h - 19h20  
Dimanche 9h - 12h20

sans interruption  
sans interruption  
sans interruption



Gagnez des Euros  
grâce à la carte de fidélité  
valable dans tous les Intermarché



25, bd. Victor Hugo - Gretz-Armainvilliers  
Tél. : 01 64 07 32 19 - Fax : 01 64 06 61 37